

DÉLIBÉRATION n° 2017/63

L'an deux mille dix-sept et le 30 mars à 19 heures, le **Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 23 mars 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, , Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Monique KATZ, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loig LE RUN, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Jacques LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, André QUINON, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Emmanuelle URVOY, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe LACOSTE (arrivé à 19h45), Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Guy RAYNAL, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE et François DABEZIES.

Présents suppléants : Stéphanie VIELCAZALS (remplace Jean-Marc DUPOUY), Pierre DUCAY (remplace Elie FOURCADE), Véronique MAZOUÉ (remplace Claude GAYE)

Titulaires ayant donné procuration : Madeleine SERIS à Bernard PLANO, Gérard SABATHIE à Dominique DEMIMUID

Absents : Daniel LERBEY, Patrick DARRE, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Manuel CAMACHO, Zoulikha CHEBBAH, Didier FAVARO

Objet : Vote du tableau des effectifs permanents et non permanents

Considérant l'arrêté préfectoral portant création de la CCPL et son article 7 précisant que l'ensemble des personnels des communautés fusionnées, relève, à compter du 1er janvier 2017 de la nouvelle communauté de communes,

Considérant que la création de la CCPL nécessite la création et la suppression de plusieurs postes à compter du 1^{er} janvier 2017,

Monsieur le Président demande :

1. d'approuver les tableaux des effectifs suivants, avant application du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) qui a entraîné une refonte des grilles indiciaires et une réorganisation des carrières :

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Cadre emploi	Grade	Catégorie	Postes Pourvus	Dont temps non complet	Observations
Service administratif (administration générale)					
Attaché	Attaché territorial	A	1	TC	
		A	1	TC	CDI
Rédacteur	Rédacteur	B	1	TC	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC	
	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	30 heures	
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	TC	CDD jusqu'au 11/12/2017
Service administratif aux communes et structures publiques					
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	TC	
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC	
	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	TC	
		C	1	31 heures	
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	3	TC	
		C	1	17,5 heures	
		C	1	6 heures	
		C	1	4 heures	
		C	2	TC	CDI
	C	1	TC	CDD jusqu'au 31/12/2017	
Service développement durable					
Ingénieur Territorial	Ingénieur Territorial	A	1	TC	
Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	TC	
Service développement économique					
Attaché territorial	Attaché territorial	A	1	TC	
Adjoint administratif	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	TC	

Cadre emploi	Grade	Catégorie	Postes Pourvus	Dont temps non complet	Observations
Service technique					
Agent de maitrise	Agent de maitrise	C	1	TC	
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC	
	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	TC	
		C	1	30 heures	
	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	14	TC	
		C	1	TC	Disponibilité 6 mois et retraite au 01/05/2017
		C	1	TC	
		C	1	30 heures	
		C	1	TC	CDI
		C	1	TC	Contrat d'avenir jusqu'au 31/03/2018
C	1	27 heures	CUI et retraite fin année 2017		
Adjoint animation	Adjoint animation 2 ^{ème} classe	C	1	8 heures	CDI
Service SPANC					
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC	
Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1 poste à créer	TC	
Service Office de tourisme					
Attaché territorial	Attaché territorial	A	1	TC	
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	1	TC	Disponibilité 6 mois à compter 17/04/2017
	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	1	TC	
		C	1	TC	Congé maternité et décharge pour activité syndicale
		C	1	TC	CUI jusqu'au 30/06/2017 (CDD de droit public à soumettre)
		C	1	30 heures	CUI jusqu'au 30/06/2017 (reconduction 6 mois possible)
		C	1	35 heures	CDI (disponibilité jusqu'au 31/10/2017)

Cadre emploi	Grade	Catégorie	Postes Pourvus	Dont temps non complet	Observations
Service sites touristiques					
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	1	TC	
	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	1	TC	
		C	1	TC	Disponibilité annuelle
		C	1	TC	CDD jusqu'au 30/09/2017 (congé maternité et parental jusqu'à la fin du contrat)
		C	2	TC	CUI jusqu'au 31/08/2017 (reconduction 6 mois possible) et autre CUI jusqu'au 06/04/2018
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC	

**TABLEAU DES EFFECTIFS EMPLOIS NON PERMANENTS
(PROPOSITION SUR LA BASE DES ANCIENNES GRILLES DES EMPLOIS CCNB)**

Cadre emploi	Grade	Effectif	Temps	Observations
Service Sites touristiques				
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe		1	TC	CDD 6 mois affecté au gouffre d'ESPARROS
		1	TC	CDD 4 mois affecté au gouffre d'ESPARROS
		2	TC	CDD 1 mois affecté au gouffre d'ESPARROS
		1	TC	CDD 3.5 mois affecté aux grottes de LABASTIDE
		1	TC	CDD 1.75 mois affecté aux grottes de LABASTIDE

2. d'autoriser la création d'emplois permanents et non permanents inscrits sur ce tableau des effectifs ;

3. d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal, au chapitre 012 ;

4. d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir les emplois correspondants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

1. d'approuver les tableaux des effectifs présentés précédemment, avant application du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) qui a entraîné une refonte des grilles indiciaires et une réorganisation des carrières :

2. d'autoriser la création d'emplois permanents et non permanents inscrits sur ce tableau des effectifs ;

3. d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal, au chapitre 012 ;

4. d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir les emplois correspondants.

Pour copie conforme,
Le Président

Affichée le 07 AVR. 2017



